



## Accident du travail du 01/07/08

Par **siffleur62**, le **04/01/2009** à **17:49**

je suis français mais je travaille pour une société belge comme chauffeur routier international. le 01/07/08, je me suis rendu sur le site edf à vitry sur seine pour un chargement. après mise en place, en descendant de mon véhicule je me suis tordu le pied à cause d'un trou assez grand d'une profondeur de plus ou moins 04 cm. résultat emmener à l'hôpital de bicêtre de paris (fracture de la maléole externe droit). plâtré du 01/07/08 au 05/08/08 puis rééducation jusqu'à mi octobre 2008 avec autorisation reprise travail le 22/09/08. à l'issue de tout cela je suis passé deux fois à un expert belge car j'ai le pied droit bloqué suite à cet accident de travail (certificat médicaux à l'appui) le 24/12/08 l'expert en belge en a déduit de clôturer le dossier et de prononcer une invalidité permanente (mais peut toujours travailler avec tous les inconvénients). suite à cela je voudrais savoir si je suis en droit d'attaquer le site edf de vitry sur seine. j'ai un dossier médical complet, radios, certificat médicaux, témoin, photos prise du lieu de l'accident. nps: je vais toucher une rente provenant de la Belgique cordialement